

Monsieur le président, chère-s collègues,

Par un communiqué de la ville daté du 28 février 2019, nous apprenions que la garderie des Petits Pois resterait fermée « jusqu'à nouvel » ordre en raison de la chute d'une pierre. Ce même communiqué nous informait qu'une solution était recherchée pour permettre aux quelque 60 enfants concernés d'avoir une place d'accueil pour le lundi 4 mars 2019. Celle-ci a essentiellement consisté à ventiler les enfants et les travailleuses dans les différentes autres structures d'accueil de la ville.

La municipalité a entre-temps décidé de résilier le bail des locaux de la garderie des Petits Pois et de fermer définitivement cette structure. Cette décision est motivée par la non-conformité et l'insalubrité des locaux et par le coût excessif de la nécessaire remise en ordre des locaux réclamée par l'OAJE (voir aussi *24 heures* du 13 juin 2019). Malgré la suppression de ces 44 places d'accueil, la municipalité juge la situation « sous contrôle ». La ventilation des enfants dans d'autres structures (12 places à la Campanule à Vevey, les autres sur l'entier du Réseau) bénéficie d'une autorisation provisoire de l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE) valable jusqu'à la fin l'année scolaire, soit en août 2019.

La fondation propriétaire affirme quant à elle qu'il est possible d'effectuer rapidement les travaux de mise en sécurité et de remise aux normes, et qu'elle est prête à assumer sa part de responsabilité financière. Elle a actionné la commission de conciliation en matière de beaux contre la résiliation qu'elle juge injustifiée. Elle a également fait recours auprès de la CDAP, subsidiairement auprès du Conseil d'Etat, contre la décision municipale de retirer le permis d'habiter et d'exploiter ces locaux. Elle annonce enfin que sans solution à l'amiable, elle exigera le paiement des loyers non-encaissés (environ 1,1 million) jusqu'au terme du bail, du fait que le loyer fixé inclut l'amortissement de travaux nécessaires à l'exploitation de la structure d'accueil, exécutés par le locataire communal mais financés par la fondation.

Il apparaît que cette structure d'accueil a des défauts nuisibles à sa bonne exploitation, connus depuis assez longtemps. En particulier l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), service cantonal de surveillance, avait exigé en avril 2018 déjà une « réelle remise en conformité ». Selon le bail conclu en 2012, l'essentiel de ces travaux qui concernent directement l'exploitation de la garderie semble être à la charge du locataire, la commune.

Des documents à notre disposition, il ressort la désagréable impression que la commune n'ait potentiellement pas vraiment cherché des solutions pour poursuivre l'exploitation de cette structure. Du coup, l'accident de la pierre pourrait apparaître comme un bon prétexte pour faire des économies dans ce domaine.

Nos questions sont donc les suivantes :

1. Les enfants :

- 1a. Les Petits Pois étaient la seule structure d'accueil dans l'Est de la commune. Alors que la proximité est un facteur important à maints égards pour ce type de structures, cet élément a-t-il été pris en considération dans la décision de fermeture ?
- 1b. La ventilation des enfants des Petits Pois dans d'autres structures n'a été possible que grâce à une autorisation provisoire de l'OAJE. Que se passera-t-il à échéance de cette autorisation ? Les structures actuelles sont-elles légalement conformes, en termes de surface disponible notamment, à l'absorption pérenne des enfants ?
- 1d. Qu'en est-il des enfants sur la liste d'attente des garderies, qui a été bloquée ?

2. Les employées :

- 2a. Des employées ont-elles perdu ou vont-elles perdre leur emploi ? Des personnes sous contrat à durée indéterminée se sont-elles vu proposer des contrats à durée déterminée ?

- 2b. A combien d'EPT correspondait la dotation de la garderie des Petits Pois, et combien de ces EPT seront-ils repourvus à court et long terme dans le cadre de la nouvelle organisation prévue ?
- 2c. Si le nombre d'EPT est inférieur, cela ne constituerait-il pas une baisse de la qualité d'encadrement des enfants de Vevey ?

3. Rupture et conséquences :

- 3a. Pourquoi la ville a-t-elle décidé de rompre le contrat de bail de la garderie des Petits Pois, et donc de fermer définitivement cette structure, alors même que le propriétaire affirme dans la presse la possibilité et la volonté de remettre les locaux en conformité ?
- 3b. Y a-t-il eu des discussions entre la Municipalité et le propriétaire pour rendre les locaux conformes ? Si oui, depuis quand et pourquoi ont-elles échoué ? Si non, pourquoi ?
- 3c. Comment la municipalité estime-t-elle le risque de devoir payer un loyer à vide, et jusqu'à quand ?
- 3d. La municipalité peut-elle garantir que le nombre de place d'accueil global sera maintenu suite à cette fermeture ? De nouveaux locaux sont-ils d'ores et déjà utilisés ? La municipalité a-t-elle une solution de rechange durable en vue, et à quelle échéance ?

4. Commission municipale de salubrité

- 4. Sur rapport de la commission de salubrité, la municipalité a décidé de déclarer les locaux de la garderie «non conformes et insalubres» et de retirer le permis d'utiliser ces locaux. Pour cette visite, la commission de salubrité était constituée de trois membres, dont une employée communale de la police des constructions, alors que cette commission est constituée officiellement – selon le site de la commune et selon le rapport de gestion – de 14 personnes, dont le municipal Rivier et sept conseillers communaux, dont aucun à notre connaissance n'a reçu de convocation. Comment s'explique cet état de fait? Les membres officiels de la commission ont-ils été informés ?

Nous souhaiterions obtenir une réponse orale à ces questions.

Pour Décroissance-Alternatives
Elodie Lopez